

STADE CADURCIEN ASSOCIATION

A Castelsarrasin, le C.A. et le Stade Cadurcien font match nul, 1 à 1. — Notre onze a fourni une belle partie en important ce score aux « Léviéris » du Club Athlétique qui infligèrent en championnat 3 buts à 1 au Toulouse F.C. (Réserves). Le goal cadurcien Rouvière, sans entraînement, conserve toujours le sens de la place et arrêta un puissant penalty. A Montauban, les « Cadets » de l'A.S.M. battent les Cadets du S.C. par 5 à 3. — Belle partie où nos jeunes espoirs n'eurent pas de chance.

Coupe Quercy-Rouergue

Dimanche 4 avril, au Stade L.-Desprats J.S. Gramat contre Stade Cadurcien. On se souvient du succès remporté l'an dernier par cette grande compétition régionale, dans laquelle sont engagées les brillantes équipes de Quercy et du Rouergue : Rodez, Le Gua, Cransac, Aubin, St-Céré, Bretenoux, Figeac, Gramat et Cahors. Le règlement est le même que pour la Coupe de France et déjà nombreux sont les clubs éliminés.

Nous aurons donc le plaisir de voir évoluer sur notre magnifique terrain municipal une grande équipe lotoise, bien connue du public : la Jeunesse Sportive de Gramat. Ce onze, vainqueur l'an passé de cette épreuve contre Cransac, détient le bel objet d'art qu'est cette coupe offerte par Le Courrier du Centre.

Sans nul doute les Gramatois voudront conserver ce titre de vainqueur et donneront à leur équipe toute la possibilité de confectionner un jeu clair et de s'assurer la victoire. Cette formation lotoise possède d'excellents éléments dont plusieurs sélectionnés sont allés défendre les couleurs de notre District dans les départements voisins.

C'est donc une grande partie en perspective qui se déroulera le 4 avril dans l'île de Cabessus et nous sommes certains que tous les amateurs de ballon rond voudront applaudir les prouesses de ces deux belles équipes lotaises.

RUGBY SCOLAIRE

Jeudi 1^{er} avril 1943, grand match de rugby, les Joueurs du Lycée de Tulle contre la Quercynoise du Lycée Gambetta. — La venue des Tullistes à Cahors suscite un vif intérêt chez les sportifs car les étudiants corréziens ne se sont inclinés que de 6 à 3 devant le lycée d'Aurillac, champion de l'Académie de Clermont-Ferrand. Les représentants de la Quercynoise auront devant eux, jeudi, un adversaire à leur taille. Le match s'annonce très équilibré et les Cadurciens devront se surpasser pour enlever la victoire.

Belle partie en perspective et bon entraînement en prévision de la Coupe du Quercy.

COUPE DU QUERCY

de rugby scolaire organisée par le lycée Gambetta Nous avons déjà annoncé dans ces colonnes ce sera cette manifestation de rugby scolaire, placée sous la présidence de M. Loïc Petit, Préfet du Lot. Voici le règlement de la Coupe : dimanche 11 avril à 13 heures 45 tirage au sort pour la formation des poules A et B. Les deux concurrents de la poule A joueront une mi-temps de 40 minutes dont le coup d'envoi sera donné à 14 heures très précises. A 14 heures 45, les concurrents de la poule B joueront une mi-temps de 40 minutes.

Les vaincus des poules A et B disputeront un match de classement à 15 heures 30. Enfin, les vainqueurs des poules A et B seront opposés l'un à l'autre pour la finale de la Coupe du Quercy en un match de 40 minutes comme les précédents, à 16 heures 15.

L'arbitre fédéral M. Pascal, secrétaire du Comité des Pyrénées et bien connu du public cadurcien, a été choisi pour diriger les rencontres de la Coupe. Comme on le voit, rien n'a été laissé au hasard pour assurer à la Coupe du Quercy une parfaite régularité.

La journée du 11 avril étant très chargée et les organisateurs voulant respecter scrupuleusement l'horaire des matches, le public est informé que le coup d'envoi sera donné à 14 heures très précises précédé par le salut aux couleurs.

Afin d'éviter l'embouteillage à l'entrée du stade Lucien-Desprats et pour être assurés d'avoir la place désirée, les spectateurs sont avisés que la location sera ouverte à partir du 1^{er} avril 1943 au secrétariat de M. le Proviseur au lycée Gambetta.

Vol d'un portefeuille

Dimanche matin, une dame de Cahors avait été victime du vol de son portefeuille contenant une somme importante, pendant qu'elle effectuait des achats dans une épicerie. Les services de la police furent alertés aussitôt et après une enquête minutieuse, la sûreté soupçonna un sujet algérien, le nommé Oukaci Mohamed, 24 ans, demeurant à Cahors.

Conduit au commissariat par un inspecteur, Oukaci nia énergiquement être l'auteur du vol. Mais une habile perquisition effectuée à son domicile fut fructueuse. Elle permit de retrouver la somme volée et de la rendre à sa propriétaire. Oukaci fit alors des aveux complets. Transféré au Parquet il a été écroué.

Prenez-vous une infusion le soir ?

C'est chose agréable après le dîner qu'une infusion bien chaude. Mais pourquoi, joignant l'utile à l'agréable, n'adoptez-vous pas la tisane Vichyfloré ? Elle est délicieuse. De plus, grâce à ses plantes médicinales associées au sel Vichy-Etat, elle agit heureusement sur le foie, l'estomac, l'intestin, favorisant ainsi la digestion et procurant un sommeil paisible. Vichyfloré, 10 fr. 20 la boîte, ttes pharmacies.

ETUDE DE M^o VAYSSIÉ Successeur de M^o Boyer

A dater du 1^{er} avril 1943 l'Etude d'huissier de M^o Vayssié, successeur de M^o Boyer, sera transférée à l'ancien Cabinet de M^o Tassart, avocat. Téléphone 74.

EDEN

Mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Dimanche deux matinées : L'ENFER DE LA FORET-VIERGE, complément et actualités.

Les bienfaits de l'union

Depuis la guerre des Gaules, où Vergingétorix fut vaincu par les dissidences et les trahisons plus que par le génie militaire de César, toute notre histoire est là qui nous enseigne la nécessité de l'union et de la fidélité aux chefs. Enseignement que nous avions négligé et que vient cruellement nous rappeler la débâcle.

Mais autant en emporte le vent !... Il semble que nous ayons tenu à justifier ce mot d'un Anglais : « Les Français, qui se croient le peuple le plus intelligent de la terre, sont moins remarquables par leur vanité que par la faculté qu'ils ont d'oublier leurs défauts et leurs échecs, comme les qualités et les succès des autres ».

Nous serions peut-être fondés à retourner le compliment à l'envoyeur. Reconnaissions, cependant, qu'assez souvent nous avons donné aux autres l'impression de le mériter, singulièrement dans ces deux dernières années. Et M. Lucien Romier pouvait très justement remarquer, dans un récent discours, que « tout ce que nous avons perdu depuis l'armistice, nous l'avons perdu par suite de nos divisions intérieures ».

Il importe que nous soyons enfin sensibles — durablement, s'entend — à ce nouveau rappel des faits. Il est temps, grand temps, que, devant les périls qui nous menacent — et surtout le plus terrible de tous : le bolchevisme — nous fassions faire nos préjugés, nos ressentiments et dissensions, nos passions partisans, que nous nous serions les coudes et que nous fassions bloc autour de nos chefs.

L'union ! les circonstances, si l'on ose dire, nous en facilitent l'exercice, sous sa forme la plus humaine et la plus généreuse : la solidarité. Et sous cette forme, il faut le reconnaître, elle a déjà, ici et là, accompli chez nous de vrais miracles. Entre autres exemples, celui de Montauban est digne, à cet égard, de retenir notre attention.

Il s'agit justement d'une de nos villes où les passions partisans étaient, naguère, des plus ardentes et des plus stériles. Si, au dire d'un écrivain, elle était « d'apparence — si tranquille et si

calme qu'on y entendait pousser l'herbe », on peut ajouter sans pousser les œuvres sociales.

Tout autre est le Montauban d'aujourd'hui, après vingt mois de gestion de sa municipalité renouvelée, au sein de laquelle, sous l'autorité aimable et ferme de son nouveau maire, des adversaires d'hier collaborent dans un véritable « esprit d'amitié ». Répudiant toute politique, elle s'est attachée, selon les directives du Maréchal et avec le précieux concours du Secours National, à faire du social, uniquement du social. Résultat ? Une réussite éclatante, qu'atteste cette sèche énumération :

Une population de 30.000 habitants régulièrement et très convenablement ravitaillée pour des prix, en quelque sorte, ajustés à toutes les bourses ; — 2.400 enfants recevant, six jours sur sept, un repas substantiel dans 17 restaurants scolaires pour un écot de 3 à 8 francs selon les ressources des parents ; — plus d'une centaine de jeunes ouvrières, employées et étudiantes de 14 à 20 ans nourries de même façon pour 5 francs ; — une cantine où les salariés adultes peuvent prendre un déjeuner copieux qui ne leur coûte que 6 francs également ; — 80 pensionnaires traités gratuitement, tous les mois, au « Foyer des vieillards » ; — des « colonies » parfaitement organisées où la Ville accueille tous ses enfants pendant les grandes vacances ; — enfin, une Maison familiale où des pauvres gosses qui ignoraient la douceur d'un foyer ont trouvé, dans un cadre intime et chaud autant que pittoresque, une famille accueillante et le tendre sourire d'une vraie, d'une jeune maman.

N'est-ce pas que voilà un rare ensemble d'œuvres sociales, et d'autant plus admirable qu'il fait la gloire d'une ville dont nous avons dit ce qu'elle était hier : l'image de la discorde politique. Ce spectacle qu'elle nous offre des bienfaits de l'union n'est-il pas propre à nous faire aimer et rechercher, au prix des plus grandes concessions, la paix intérieure et la loyauté entre nous, pour écarter de notre pays le fléau de la guerre civile qui consumerait, irrémédiablement peut-être, notre défaite ?

LE NOUVEAU BOMBARDEMENT DE ROUEN

(Dépêche O.F.I.) Rouen est de nouveau en deuil. En ce premier dimanche de printemps l'aviation anglo-américaine est revenue semer la mort et la terreur sur la capitale de la Normandie, déjà si éprouvée.

Ce dernier raid a dépassé en violence tous ceux qui l'ont précédé et a causé des dégâts considérables et de nombreuses victimes. Vers la fin de la soirée du 28 mars, on déplorait 80 morts et plus de 200 blessés, et nombre de ces derniers sont dans un état alarmant.

C'est vers 12 h. 55 que les avions anglo-américains firent leur apparition au-dessus de la Seine. Aussitôt le tragique sifflerement des bombes se faisait entendre. Deux asiles d'aliénés ont été les premiers atteints. On y déplore au moins vingt morts. Une cité ouvrière proche, composée de maisons légères, a été littéralement soufflée. Là, il y a quinze morts. Ailleurs, une église neuve, entourée de riantes petites maisons, a été encadrée par les bombes. Les vitraux ont sauté. Le nombre des morts à cet endroit est d'une dizaine. Un stade a été lui aussi atteint par des torpilles. Les tribunes sont effondrées et d'énormes cratères trouent la piste en ciment.

Les secours se sont rapidement organisés, mais il n'est pas de trop de toute la police, des pompiers et des équipes de la défense passive pour débayer les amas de ruines, pour porter aide et assistance à tous les sinistrés.

Partout, les scènes de désolation vécues quinze jours auparavant se répètent.

M. André Parmentier, préfet régional, accompagné de M. Puges, préfet de la Seine-Inférieure, et des autorités officielles, s'est immédiatement rendu sur les lieux pour organiser les premiers secours.

ASSEMBLEE CORPORATIVE DES PAPETIERS

L'Assemblée annuelle des Groupements corporatifs des papetiers de la zone non occupée aura lieu à Cahors le dimanche 4 avril à 10 heures à la Chambre de Commerce du Lot.

Tous les membres du Groupement corporatif du Lot sont invités instamment à cette réunion dont l'importance ne leur échappera pas. Tous les Groupements départementaux de la zone non occupée seront représentés par un ou plusieurs de leurs membres.

Agriculteurs !

Transformez vos impositions de cultures oléagineuses en contrat. Pour bénéficier de la prime de 300 francs par quintal réservée à ceux qui souscrivent un engagement de culture et de livraison il vous suffira de signer une liste d'engagement qui vous sera présentée par les représentants de votre coopérative ou par un courtier agréé.

Impositions

en produits de basse-cour Les producteurs sont informés que les lapins angora sont exclus des produits de basse-cour livrables aux ramasseurs, au titre de la campagne en cours. L'élevage de ces lapins intéressant surtout l'industrie textile, leur réquisition au titre alimentaire risquerait de tarir la production du poil angora. Il sera toutefois permis de collecter les vieux sujets impropres à l'épilage.

CHRONIQUE DU LOT CAHORS

COUR D'ASSISES

La première session des Assises pour l'année 1943 s'est ouverte lundi 29 mars, sous la présidence de M. Jammy-Fombeney, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen. Il était assisté de MM. Malrieu, président, et Héguy, juge au siège.

Attentat aux mœurs

Dans la première affaire appelée, l'accusé est un nommé Albert Grob, d'origine suisse et naturalisé Français en juillet 1939. Il est âgé de 48 ans. C'est un fermier demeurant à Menet, commune de Castelnaud-Montriat.

Il est accusé d'attentats aux mœurs commis sur ses quatre filles, Lydia, Berthe, Elisabeth et Emmy. Il se défend d'ailleurs de les avoir consommés et s'être borné à des « amusements ». C'est sa femme qui a porté plainte contre lui, l'accusant en outre de s'être livré sur elle à des actes de brutalité.

M. Dillac, substitut, tient le siège du ministère public pour soutenir l'accusation.

C'est M. Faugère, du barreau de Figeac, qui est au banc de la défense.

Après les premières formalités de procédure, sur réquisitions du ministère public, le président ordonne que les débats aient lieu à huis clos.

Le verdict et l'arrêt

Après délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Grob est condamné à cinq ans de prison et la Cour prononce sa déchéance paternelle.

La seconde affaire de la session est venue à l'audience de mardi 30 mars. M. Jammy-Fombeney préside, assisté de MM. Malrieu, président, et Héguy, juge du siège.

M. Gay, substitut, est au banc du ministère public. Les accusés sont défendus par MM^{es} Gisbert, Maury et de Valon, du barreau de Cahors.

Vois et cambriolages

Il s'agit de juger de nombreuses affaires de vols et de cambriolages où sont inculpés :

Francisque Ignace, 33 ans, se disant coureur cycliste et ayant demeuré à Cahors ; Marie-Louise Dumaine, épouse Ouradou, 55 ans, demeurant à Sarrans (Gers) ; Eugénie Grippon, 30 ans, fille soumise, ayant demeuré à Saint-Affrique (Aveyron) ; et Irène Lucie-Marie Robert, 47 ans, tenancière de meubles à Toulouse.

Voici un récit succinct des faits qui ont conduit les inculpés en cour d'assises :

Le 25 janvier 1941 la maison de M. Veret à Prayssac fut cambriolée. Les soupçons se portèrent sur un individu qui s'était fait présenter sous le nom de Richard en vue d'acheter une collection de timbres-poste. Le prétendu Richard fut arrêté à Toulouse au domicile de sa maîtresse, la femme Dumaine, épouse Ouradou. Il s'agissait de Francisque Ignace, repris de justice.

Interrogé, il avoua être l'auteur de six vols ou cambriolages commis en 1939, 1940 et 1941 alors qu'il venait de sortir de la maison centrale : vol à la tire à Fagnac ; cambriolage à Thiers qui lui rapporta 13.000 francs ; cambriolage à Cahors qui lui rapporta 8.000 francs et des bijoux ; cambriolage à Marmitiac qui lui rapporta 1.800 francs et des pièces d'identité ; cambriolage à Cahors qui lui rapporta 450 francs et enfin le cambriolage de la maison Veret à Prayssac.

Les enquêteurs trouvèrent sur Ignace 47.000 francs plus 56.000 francs de Boas d'Armement constituant le restant de ses vols.

En plus de ces vols avoués, on en a relevé bien d'autres contre lui : un vol avec effraction à Saint-Sixte dans la Loire qui lui rapporta 14.000 francs ; un cambriolage aux Lyons (Loire) plus une série de vols commis en 1940 à Pern (Lot) chez M. Cabaynes ; à Montamel (Lot) chez M. Foissac ; à Villestrey (Lot) chez M. Ouilé ; à Gourdon chez MM. Lasvignes et Pébère ; à Dégagnac (Lot) chez M. Delpoux, etc. L'écrou de ces vols effectués avec habileté rapportaient à Ignace des sommes importantes et des bijoux.

Les femmes Eugénie Grippon, Marie-Louise Dumaine et Irène Robert sont inculpées de recel et de complicité dans ces vols qui, outre l'argent, comportaient une collection de timbres de valeur, des montres, chaînes, colliers, bagues et bijoux de grand prix.

Les débats

Ouverte à 9 heures et demi l'audience, après la constitution du jury, commence par la lecture de l'acte d'accusation. Lecture interrompable car il s'agit d'un document où sont minutieusement relatées les circonstances des nombreux vols et cambriolages dont Ignace est accusé. Cette lecture dure une heure et demie.

Il en résulte que cet homme, à peine âgé de 35 ans, a déjà presque 45 années d'emprisonnement ou de travaux forcés inscrits sur son casier judiciaire. Ce n'est pourtant pas un de ces êtres sur qui pèse une fatalité originelle. Il n'est certes pas imintelligent, il a eu des chances de se faire une existence convenable et honnête. Il a même fait un mariage honorable qui aurait pu le bien orienter. Il est pourtant devenu un gibier de bagne.

Dès le début de son interrogatoire, il est évident qu'il va se débattre et que le président aura fort à faire avec lui.

Sa manière est simple. Elle consiste à nier perpétuellement, contre toute évidence. Il commence par contester l'exactitude de son casier judiciaire qui porte 18 condamnations alors qu'il prétend n'en avoir aucune que neuf.

Mais, rétorque le président, s'il y a des erreurs, pourquoi ne l'avez-vous pas fait remarquer pendant l'instruction ? Alors on aurait pu contrôler. Maintenant, à l'au-

La conférence

de M. Raoul Bérenguer au Cercle Gambetta

Très intéressante conférence de M. Raoul Bérenguer sur « Mistral et le Félibrige ». Le cycle des séances données par le Cercle Gambetta ne pouvait s'achever plus brillamment. Le sujet est de ceux que les circonstances ont rendu particulièrement actuel puisqu'on étudie les moyens d'introduire à l'école l'enseignement de la langue d'oc. Et ce sujet ne pouvait trouver meilleur interprète que M. Raoul Bérenguer qui le possède à fond et qui est lui-même un félibre fervent et pratiquant.

Aussi est-ce avec une communicative émotion et une admiration presque filiale qu'il a parlé du grand poète Frédéric Mistral. Il a évoqué cette vie harmonieuse et belle, depuis son enfance jusqu'à sa glorieuse vieillesse ; le triomphe éclatant de son premier poème *Mireille* salué par Lamartine comme l'avènement d'un nouvel Homère dans la France moderne. Puis la série des grandes œuvres mistraliennes, *Catalan*, *Le poème du Rhône*, *les Iles d'or*, etc., qui font de la littérature provençale un magnifique trésor de poésie.

M. Raoul Bérenguer a mis en pleine valeur aussi son œuvre de restauration linguistique et régionaliste : cette constitution du Félibrige menée à bien avec l'aide des Roumanille et des Aubanel, illustres restaurateurs du beau et harmonieux langage provençal.

C'est à peine si nous pouvons donner un lointain aperçu de cette belle conférence que M. Irague avait préfacée en présentant le conférencier et en annonçant que pour cette année le cycle des séances données par le Cercle Gambetta est achevé. La saison ne se prêterait plus aux réunions du soir. Mais le Cercle est heureux du succès remporté par son initiative qu'il compte reprendre la saison prochaine et M. Irague remercie vivement M. le Préfet qui a bien voulu mettre à la disposition des organisateurs la salle du Conseil Général.

Quant à nous, interprète du public qui a fidèlement suivi ces conférences, nous tenons à en remercier les organisateurs.

Nomination

d'un conseiller municipal

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 1943, M. Souleilou Léonce, agriculteur, demeurant à Bégoux, est nommé conseiller municipal de la ville de Cahors en remplacement de M. le docteur Fourgous, décédé.

Validation des bons de pain

Le public est informé que les bons remis par les boulangers en échange des tickets de rationnement devront porter la validation : avril 1943.

Tous les bons qui ne porteront pas cette date ne seront pas honorés en mai, ni, bien entendu, par la suite.

Vol de 100.000 francs

Tout dernièrement, M. Victor Vielmont, propriétaire à L'Abreuvoir (commune de Dégagnac) était victime d'un vol de 100.000 fr.

A la suite d'une enquête ouverte, la gendarmerie de Salviac procéda à l'arrestation du nommé Gillet, demeurant à Nabirat (Dordogne).

Gillet qui niait les faits qui lui étaient reprochés s'est décidé à faire des aveux. Il a déclaré avoir volé une somme de 93.500 fr. et l'avoir cachée dans les dépendances de sa maison à Nabirat, en la plaçant sur un mur mitoyen au hangar et à la grange.

La gendarmerie de Salviac s'est rendue sur les lieux et, effectivement, a découvert cette somme déposée en 3 paquets et la portée et déposée au greffe du tribunal de Cahors.

Arrestation de deux voleurs

Dans l'après-midi de samedi, deux individus de Cahors parcoururent la campagne et agissant par intimidation et menaces se livrèrent à des actes de brigandage.

Tout d'abord, dans une ferme, sous la menace, ils soustrirent à un brave paysan plusieurs litres d'eau-de-vie.

Dans une autre ferme, ils s'emparèrent de plusieurs volailles. Enfin, ailleurs, ils saignèrent un cochon dans l'intention de l'emporter.

Mais, alerté par les cris de la bête, le propriétaire accourut et les deux individus prirent la fuite.

Arrêtés à Cahors le lendemain et conduits au commissariat de police, ils firent des aveux complets au cours d'un interrogatoire serré. Conduits au Parquet, ils ont été écroués à la prison. Ce sont les nommés Roger Luillier, 32 ans, fourreur à Cahors, et Félix Crémades, 21 ans, ouvrier d'usine à Cahors.

THEATRE MUNICIPAL

LA FEMME DE MA VIE, le vendredi 2 avril (en soirée). Un mot suffit à caractériser une comédie de Louis Verneuil : « Mousseux », c'est de la mousse, c'est léger, spirituel, ça s'évapore en un instant. C'est agréable, ça grise un peu, c'est exceptionnellement divertissant.

Un gros succès pour Alice Field et son partenaire Philippe Janvier au Théâtre municipal. Prudent de louer.

dience, ça n'est pas possible. D'ailleurs les casiers judiciaires sont tenus avec le plus grand soin et les erreurs y sont extrêmement rares.

Au cours de ce début d'interrogatoire, nous apprenons qu'ignace, mobilisé en 1939, déserta dès le premier mois. Mais ce qu'il y a de bien curieux, c'est la manière dont il s'y prit pour échapper pendant toute la guerre aux soupçons et aux recherches.

Tout simplement, il se revêtit d'un beau costume de sous-officier. Moyennant quoi, il circula partout librement, sans être remarqué ni inquiété.

L'interrogatoire aborde ensuite le détail de chacun des vols et cambriolages. Les débats continuent.

CAHORS

Aibas

Chute de vélo. — M. Marcel Théveny, épicière, a fait une chute de bicyclette par suite d'un dérapage. Relevé sans connaissance il a été transporté à son domicile où il a reçu les soins de M. le docteur Vidal.

M. Théveny qui a été blessé aux bras et à la tête devra observer un repos de plusieurs jours.

Nécrologie. — Un télégramme arrivé mercredi matin apprenait à Mme Jeanne Foissac, patronne de l'hôtel des voyageurs de son frère notre vieux camarade, M. Delcros Hyacinthe, venait de décéder subitement à Alençon où avec Mme Delcros, ils vivaient chez leur fille qui s'y était mariée.

Cette nouvelle a causé une profonde émotion parmi la population abasienne qui avait conservé une grande sympathie pour M. Delcros. Le regrette défunt avait été adjoint au maire d'Abas depuis 1919 jusqu'en 1937 époque où il nous quitta pour aller vivre à Alençon. Nous savions d'ailleurs qu'il y conservait la nostalgie de son cher Abas et qu'il nourrissait l'espoir de revenir après la guerre dans sa propriété de Rivière-Basse. Mais, il disparaît à 65 ans sans avoir pu réaliser son rêve et sans nous donner la satisfaction de le revoir parmi nous.

Aussi bien c'est avec un grand sentiment de tristesse que nous nous associons à la douloureuse épreuve de Mme Delcros, de son gendre et de sa fille Mme et M. Dauffagne et leurs enfants, de Mme Jeanne Foissac et de Mme Marie-Louise Cautz sa sœur et sa nièce, exprimant à toute la famille nos plus sympathiques condoléances. E. L.

Puy-l'Évêque

Conservation du cadastre. — MM. les propriétaires fonciers sont informés que le Conservateur du Cadastre se tiendra à la mairie, salle des mariages, le jeudi 1^{er} avril 1943 de 9 heures à 12 heures (heure légale), pour y recevoir leurs déclarations au sujet des mutations foncières de toute nature s'accompagnant ou non d'un changement de limite de propriété et pour s'entendre, le cas échéant, avec eux sur le jour et l'heure auxquels les constatations nécessaires seront faites en leur présence sur le terrain.

Nouvel huissier. — Nous apprenons avec plaisir la nomination au poste d'huissier auprès de la Justice de M. Puy-l'Évêque, élu par le conseil municipal de Puy-l'Évêque, en remplacement de M. G. Agasse, démissionnaire.

Sur un compte rendu erroné et une mauvaise rectification. — Le Courrier du Centre, dans son compte rendu de l'audience correctionnelle du 24 mars à Cahors, a annoncé que M. Wolf et M. Delpech Léopold, électricien à Puy-l'Évêque, avaient été condamnés à 3 mois de prison pour vol et recel.

Je proteste avec une légitime énergie contre ce compte rendu absolument faux; s'il est vrai que l'appareil, objet du litige, m'avait été confié par ledit Wolf pour une réparation, je l'ai rendu dès que j'ai eu connaissance des faits et mon entière bonne foi ayant été reconnue dès le début de l'instruction, j'ai aussitôt bénéficié d'un non lieu.

Le correspondant si mal renseigné n'a mis aucun empressement à rectifier son erreur, son rectificatif du 24 mars reste tendancieux et, dans le but d'atténuer son impudence — pour ne pas dire plus — laisse planer sur mon honorabilité que nul à Puy-l'Évêque ne conteste un doute intolérable.

Regrettant le manque de loyauté dont fait preuve dans cette affaire le correspondant du Courrier du Centre et réservant tous mes droits quant au préjudice qu'il me cause, je laisse le soin au public d'apprécier, comme il convient, son attitude. — DELPECH Léopold, électricien à Puy-l'Évêque.

REMERCIEMENTS

Mme Vve EYROLLE et ses enfants; Mme et M. CASIMIR et leurs enfants remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, celles qui leur ont offert des fleurs et couronnes, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Antoine EYROLLE leur époux, père, beau-père et grand-père décédé à Cahors à l'âge de 51 ans.

Saint-Cirq-Lapopie

Externat des hôpitaux. — Nous avons appris avec plaisir que notre compatriote M. Pierre Delmas, étudiant en médecine, vient d'être reçu au concours de l'externat des hôpitaux de Paris. Nous adressons à M. Pierre Delmas, qui est le fils de M. Philippe Delmas, professeur au lycée Louis-le-Grand à Paris, nos sincères félicitations.

Vire

Fête pour les prisonniers. — M. le Préfet du Lot n'a pas cru devoir autoriser une fête pour les prisonniers qui devait être organisée à Vire pour la Mi-Carême, le 4 avril, la Légion ayant fait observer que le programme de cette fête était de nature à porter un défi aux angeoises des familles des prisonniers, sous le prétexte d'une fête à leur profit.

Les organes digestifs...

...sont améliorés de la façon suivante par les Sels Lorgan à base de Chlorure de Magnésium. L'activité éliminatrice des déchets toxiques du foie est accrue, l'état musculaire de l'estomac renforcé, d'où les digestions plus rapides et la cessation des fermentations stomacales et intestinales. Les Sels Lorgan, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Phies.

FIGEAC

Figeac

Comité de la Croix Rouge. — Le Comité de la Croix Rouge de Figeac a expédié au cours de l'année dernière, 1.425 colis gratuits et plus de 2.000 colis payants, pour les prisonniers. Les derniers représentent plus de 180.000 fr. de marchandises et les autres 104.000 francs.

Grâce aux denrées distribuées par la Croix-Rouge, les vingt-deux communes qui dépendent du comité de Figeac ont distribué de leur côté, plus de 3.000 colis tant gratuits que payants.

La ruine des plates-bandes. — En ces temps de calamité on est enclin à négliger les petits soucis. Cependant il faut porter son attention même sur les légers préjudices qui ont leur répercussion sur l'alimentation.

Un matin vous constatez que votre planche de petits pois est ravagée; les vertes et tendres pousses sont éparées de part et d'autre des rayons; les jeunes plants, ici et là, sont coupés ou arrachés. Veillez et vous découvrirez bientôt les criminels responsables de ce pillage: ce sont ces petits oiseaux que nous appelons naguère encore les gentils moineaux. Les jardiniers n'en ont jamais autant vu. La préservation des plates-bandes s'impose car la semence est rare et la récolte sera précieuse.

Espédaillac

Décès. — Dimanche on eu lieu les obsèques de Mme Vve Euphrasie Delpech, décédée après une longue maladie à l'âge de 71 ans. A toute sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

Saint-Céré

Pour l'Union Sportive. — Pour l'organisation du matériel nécessaire à l'U.S.C. une somme de 10.000 fr. vient de lui être allouée à la date du 15 mars par l'Etat. Cette appréciable subvention permettra de compléter l'achat de plusieurs appareils de sport indispensables à la bonne marche de la société.

Une paresse regrettable

On n'insistera jamais assez sur les méfaits de la paresse intestinale. Etre constipé, cela équivaut à s'empoisonner un peu chaque jour. On y remédiera en prenant le soir un comprimé Vichybol. Ce laxatif doux, qui active l'intestin et le foie, supprime les deux grandes causes de la constipation. Vichybol, 2 fr. 20, ttes phies.

ETUDE DE M^e COURBÈS

NOTAIRE A MONTCUQ

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Maître COURBÈS, Notaire à Montcuq, le 2 mars 1943, enregistré à Cahors, volume 785, folio 71, numéro 296, M. Paul MAZET et Mme Fernande LARROQUE, marchands-bouchers, domiciliés à Montcuq, ont vendu à M. Albert MAZET, négociant en bestiaux, domicilié à Montcuq, un fonds de boucherie et commerce de bestiaux qu'ils exploitent à Montcuq.

Les oppositions devront avoir lieu dans les 10 jours de la présente insertion. Pour deuxième insertion.

GOURDON

Dégagnac

Graves accidents. — M. Albagnac, du hameau des Croges, a si malencontreusement glissé sur une dalle qu'il s'est fracturé une jambe. M. le docteur Cambornac appelé pour réduire cette fracture a jugé prudent, vu la gravité de la cassure et des suites qu'elle peut entraîner, de faire transporter sans retard M. Albagnac à l'hôpital de Gourdon.

Le même jour Mme Henriette Fourcade, des Grangettes, qui portait dans ses bras de la vaisselle, a été heurtée par un cycliste qui, sous le choc, a fait une violente chute et s'est fracturé une cuisse.

Nous souhaitons à M. Albagnac et au cycliste le bon, une rapide guérison. Et à l'imprudente Henriette qui a eu plus de peur que de mal et dont la vaisselle a fait un grand patatras un prochain passage du racommodeur de porcelaine.

Incendie de bois.

Un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré dans les bois au lieu dit « Combe-de-Chaude » (commune de Dégagnac). Plusieurs hectares de bois ont été détruits. Les dégâts sont très importants. Une enquête est ouverte.

Gramat

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine le décès de Mme Lafeuille, demeurant à Poratus, près Gramat. A toute la famille en deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

Service pharmaceutique. — Le service de garde des pharmacies de notre ville sera assuré le dimanche 4 avril par la pharmacie Decros, place de la Halle.

Cinéma Olympia. — Samedi 3 avril à 21 h., « Champion de France » avec un bon complément et France Actualités.

Gagnac

Renversé par une vache. — M. Delpech, de La Vaysse-Haute, faisait boire une vache lorsque celle-ci, apeurée par un chat, le renversa. Dans la chute, M. Delpech eut le bras gauche brisé.

Nous adressons nos vœux de prompt et complète guérison à M. Delpech.

AVIS DE DECES

Monsieur et Madame Pierre RIGAL; Monsieur et Madame Jean RIGAL; Madame Pierre MARTY; Mesdemoiselles Magdeleine et Marguerite RIGAL; Messieurs Jacques et Jean-Paul RIGAL; Mademoiselle Anne-Marie RIGAL; Le Docteur et Madame Yvon PATEU; Monsieur François RIGAL; Monsieur Jean-Pierre MARTY; Messieurs Jacques et François PATEU; Mesdemoiselles Marie-Claude et Marie-France PATEU;

Les familles GAYET, LAGARD, BESAC, DORÉ-RAVAUD, GRATELOUP, LESTANDI, LACOSTE, SEGOND et SOULAYRÈS; ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, neveux, nièces, cousins et cousines ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Paul RIGAL

née Marie GAYET

décédée munie des sacrements de l'Eglise le 21 mars 1943 à l'âge de 81 ans, en son domicile, 28, rue Guynemer, Paris, VI^e. Le service religieux a eu lieu en l'Eglise St-Sulpice, sa paroisse, le 24 mars 1943 et l'inhumation provisoire au cimetière du Montparnasse à Paris.

SERVICE D'ANNIVERSAIRE

Un service d'anniversaire sera célébré en l'Eglise Cathédrale le samedi 3 avril à 9 h. 1/2 pour le repos de l'âme du

Docteur Pierre DARQUIER

Pouvoir enfin plier les genoux

Voilà qui marquerait une amélioration appréciable pour bien des rhumatisants. Cette amélioration, ils l'obtiendront en prenant du Gandol, calmant puissant de la douleur et éliminateur de l'acide urique. Le Gandol procure un soulagement rapide et durable dans toutes les formes de rhumatismes. C'est la providence des arthritiques. Ttes Phies, 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

PETITES ANNONCES

On demande TRICOTEUSES à domicile. Bien payé. Centre Médico-Social, 13, rue Portail-Alban. Distribution de la laine: chaque mardi de 2 h. 1/2 à 5 h. 1/2.

Il a été perdu un GANT DE CUR maron et à quelques jours. Prière de le rapporter contre récompense au bureau du Journal.

A vendre BLEU D'Auvergne un an, 2.000 fr. S'adresser: 1, impasse de la Charité, Cahors.

ETUDE DE M^e Gaston DUTOURS

Notaire à Prayssac (Lot)

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte reçu par M^e DUTOURS, notaire à Prayssac (Lot), le quatre février mil neuf cent quarante-trois, enregistré le dix-huit février mil neuf cent quarante-trois, folio 102, case 621.

Madame Méline CAMBOU, sans profession, demeurant à Prayssac, Veuve de Monsieur Albert GUÉRIN et Madame Arlette GUÉRIN, sans profession, épouse assistée et autorisée de Monsieur Pierre FOURNIER DES CORATS, géomètre, avec lequel elle demeure à Prayssac.

Ont vendu à Monsieur André GUÉRIN, leur fils et frère, boucher demeurant à Prayssac, célibataire majeur,

La part leur revenant d'un fonds de commerce de Boucherie-Charcuterie (carte professionnelle et patente afférentes) exploité à Prayssac.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître DUTOURS, notaire à Prayssac.

Avis de la présente vente a été donné dans le « Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce », du samedi treize mars mil neuf cent quarante-trois, numéro 21.

Les oppositions devront être faites, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Prayssac, chez Maître DUTOURS, notaire.

Pour deuxième insertion: G. DUTOURS.

ETUDE DE Maître Louis BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

PREMIER AVIS

Suivant acte passé devant M^e BROUEL, notaire à Cazals (Lot), le cinq mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cazals, vol. 73, n^o 416, par le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Emile ALAZARD et Madame Ida MAURIAL, son épouse, de lui assistée et autorisée, bouchers-caféiers, demeurant ensemble à Cazals (Lot), ont donné à leur fils Étienne ALAZARD, boucher, demeurant avec eux au chef-lieu de ladite commune de Cazals (Lot), un fonds de commerce de Boucherie et Café exploité à Cazals dans des locaux appartenant aux donateurs comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, le nom de BOUCHERIE ALAZARD et CAFÉ DE PARIS ALAZARD sous lequel ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporés.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUEL, notaire, où domicile est élu par les parties à cet effet.

Pour premier avis, signé: L. BROUEL.

ETUDE DE Maître Louis BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

DONATION DE FONDS DE COMMERCE ARTISANAL

PREMIER AVIS

Suivant acte passé devant M^e BROUEL, notaire à Cazals (Lot), le vingt-sept février mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cazals le huit mars mil neuf cent quarante-trois, vol. 73, n^o 418, par le Receveur qui a perçu les droits, Monsieur Eugène MOLINIÉ, menuisier-ébéniste, demeurant à Frayssinet-le-Gélat, canton de Cazals (Lot), a donné à son fils Charles MOLINIÉ, menuisier-ébéniste, demeurant audit lieu de Frayssinet-le-Gélat (Lot), un fonds de commerce artisanal de menuiserie-ébénisterie qui ledit Monsieur Eugène MOLINIÉ exploite dans des locaux lui appartenant et situés dans le bourg de Frayssinet-le-Gélat dont il a fait également donation à son fils. Ledit fonds de commerce comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, le nom d'EBENISTERIE ET MENUISERIE MOLINIÉ sous lequel le dit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporés.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours qui suivront la deuxième insertion renouvelant la présente et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUEL, notaire, où domicile est élu par les parties à cet effet.

Pour premier avis, signé: L. BROUEL.

ETUDE DE Maître BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

ATTRIBUTION DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte au rapport de Maître BROUEL, Notaire à Cazals (Lot), en date du trente décembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cazals le huit janvier mil neuf cent quarante-trois, Vol. 73, n^o 353, par le Receveur qui a perçu les droits, contenant partage des biens dépendant tant de la communauté ayant existé entre Monsieur Jean Auguste LASFARGUES, restaurateur, et Madame Auguste LASFARGUES, son épouse, demeurant à Saint-Caprais (Lot), que de la succession dudit Jean FOURES, décédé à Saint-Caprais le vingt-un juillet mil neuf cent quarante-deux, il a été attribué:

A Madame Augusta LASFARGUES, Veuve FOURES, le fonds de commerce d'épicerie, mercerie, quincaillerie que les époux FOURES-LASFARGUES exploitaient dans le bourg de la commune de Saint-Caprais et connu sous le nom d'ÉPICERIE, MERCEMERIE, QUINCAILLERIE FOURES; ledit fonds de commerce exploité dans une maison appartenant audit Jean FOURES mais attribuée dans l'acte de partage sus-mentionné à Madame Augusta LASFARGUES, veuve FOURES. Ensemble le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporés.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les DIX JOURS de la présente insertion et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUEL, notaire.

L'insertion au Bulletin Officiel a eu lieu le vingt mars mil neuf cent quarante-trois.

Cette deuxième insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le dix-sept février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième avis, signé: L. BROUEL.

ETUDE DE Maître BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

ATTRIBUTION DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte au rapport de Maître BROUEL, Notaire à Cazals (Lot), en date du trente décembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cazals le huit janvier mil neuf cent quarante-trois, Vol. 73, n^o 353, par le Receveur qui a perçu les droits, contenant partage des biens dépendant tant de la communauté ayant existé entre Monsieur Jean FOURES, épicer-restaurateur, et Madame Augusta LASFARGUES, son épouse, demeurant à Saint-Caprais (Lot), que de la succession dudit Jean FOURES, décédé à Saint-Caprais le vingt-un juillet mil neuf cent quarante-deux, il a été attribué:

A Mademoiselle Jeanne-Marguerite FOURES demeurant à Le Peq (Seine-et-Oise), Avenue de la Paix, n^o 6, le fonds de commerce de café-restaurateur que Monsieur Jean FOURES, père de Mademoiselle FOURES, exploitait de son vivant dans le bourg de Saint-Caprais et connu sous le nom de « CAFÉ-RESTAURANT FOURES » ou « CAFÉ DU NORD »; ledit fonds de commerce exploité dans une maison appartenant audit Jean FOURES et attribuée dans l'acte de partage sus-mentionné à Mademoiselle Jeanne-Marguerite FOURES. Ensemble le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, l'enseigne de « CAFÉ DU NORD » sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporés.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte. Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les DIX JOURS de la présente insertion et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUEL, notaire.

L'insertion au Bulletin Officiel de l'ingestion a eu lieu au Bulletin Officiel le vingt mars mil neuf cent quarante-trois.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le dix-sept février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième avis, signé: L. BROUEL.

ETUDE DE Maître BROUEL

Notaire à Cazals (Lot)

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte passé devant Maître BROUEL, Notaire à Cazals (Lot), le six février mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cazals le neuf février mil neuf cent quarante-trois, vol. 73, n^o 390, par le Receveur qui a perçu les droits, Madame Henriette VERGNOLLE, veuve de Cosse Elie, demeurant à Paris, Chaussée du Pont de Grenelle, n^o 5, a vendu à Monsieur SOUILLAC Marcel et à Madame VIALENS Marie-Jeanne, son épouse, propriétaires, demeurant à Frayssinet-le-Gélat (Lot), un fonds de commerce d'hôtel-café-restaurateur exploité à Frayssinet-le-Gélat (Lot) dans les locaux d'une partie de maison appartenant autrefois à Madame Julie COSSE, veuve COSSE, et vendue depuis peu aux époux Ambroise BESSE et Eliette MAISONNEUVE, comprenant le matériel, l'agencement et l'outillage servant à l'exploitation de ce fonds, les marchandises en dépendant, l'enseigne de « HOTEL-CAFÉ-RESTAURANT VEUVE COSSE », sous laquelle ledit fonds est connu et exploité, la clientèle, l'achalandage et autres éléments incorporés.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les DIX JOURS de la présente insertion et seront reçues à Cazals en l'étude de Maître BROUEL, notaire.

L'insertion au Bulletin Officiel a eu lieu le vingt mars mil neuf cent quarante-trois.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans ce même journal le dix-sept février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième avis, signé: L. BROUEL.

Sang à la tête

Il est fort désagréable d'avoir le visage rouge et congestionné. Mais cet inconfort disparaît en général très vite lorsqu'on prend des gouttes Florides. Cette préparation à base de plantes médicinales circule et donne de bons résultats contre les troubles congestifs. Les gouttes Florides conviennent aux hommes comme aux femmes. Le flacon, 14 fr. 80. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25, ttes phies.

Imp. COUSLANT, Le co-gérant: PARAZINES. U.O. 3437, 30-3-43.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N^o 23

Tony était-il digne de ce sacrifice? Elle se le demandait maintenant. Mais la silhouette de l'autre, si grande dans l'arrière-fond de sa pensée, s'interposait et elle ne pouvait concentrer assez longtemps sa pensée sur Tony pour répondre à la question qu'elle se posait à elle-même.

Jamais elle n'avait été aussi impatiente d'en finir avec son premier acte.

Tony pouvait venir d'un moment à l'autre.

Pourtant, quand le rideau fut enfin baissé, ni carte ni message ne lui furent transmis.

Force lui fut, après avoir musardé un peu dans les coulisses, de rentrer dans sa loge.

Garth était toujours assis dans le salon et toujours calme comme un bouddha.

Quand elle passa devant lui, ne lui prêtant pas plus attention qu'à un meuble, il ne quitta pas un instant son livre des yeux.

Elle n'était pas du commencement du second acte, cela lui donnait une chance de voir Severance s'il venait quelques minutes derrière le rideau.

Au moment prévu, Céline vint lui annoncer que Lord Severance demandait à la voir.

— Dites-lui que je sors tout de suite et lui parlerai dans les coulisses, dit-elle, suivant son impulsion.

Mais quand elle traversa le salon, Garth l'arrêta:

— Ne pensez-vous pas, dit-il, que vous feriez mieux de recevoir Severance ici? Il ne sera pas charmé si j'ai l'air de sortir de votre loge avec vous, en famille pour ainsi parler. Et je sortirai si vous sortez, parce que dans la circonstance je ne désire pas que vous lui parliez en tête-à-tête.

— En tête-à-tête? Appelez-vous ainsi une rencontre dans les coulisses? Au milieu de tous les artistes et figurants? dit-elle, prête à la révolte.

— On peut faire ou décider beaucoup de choses d'un mot, dit Garth avec son calme irritant.

Comme elle s'arrêta à la porte, indécise, Céline revint: — Milord attend à côté, Mademoiselle... je veux dire, Madame.

— Eh bien! après tout, retournez près de lui et priez-le de venir ici.

La graise était maintenant sur le feu! Pauvre madame mère! Si ses conseils concernant Tony étaient vains. Il verrait par lui-même, sans qu'elle ait rien à lui apprendre, comment Garth dénonçait le marché. Du reste il n'y avait vraiment rien d'autre à faire. Et à tout prendre, il valait mieux encore qu'il eût quelque chose dans sa loge qu'en public.

Severance entra dans le salon, éblouissant d'élégance dans son habit de grande marque. Il vint les mains tendues vers la triomphante Dolorès. Mais il les laissa retomber à la vue de Garth. Il s'arrêta avec un regard farouche et les sœurs froncées.

Céline disparut dans la loge et ferma la porte derrière elle.

— Qu'est-ce que vous faites ici? Les mots s'échappèrent des lèvres de Tony sans qu'il pût les retenir. Cependant quelque chose dans son attitude

indiquait qu'il ferait l'impossible pour se contenir.

Maryse ne comprenait pas tout à fait ses manières dans lesquelles sa prudence semblait se battre avec sa colère.

Mais Garth comprenait, lui, savait pourquoi Severance avait deux dents toutes neuves au milieu de sa mâchoire et que c'était là un argument de prudence.

— Je suis ici, dit-il tranquillement, parce qu'il ne me plaît pas que ma femme s'entretienne seule avec vous.

Severance se tourna alors vers la jeune artiste:

— Permettez-vous que cet homme soit dans votre salon et prétende contrôler vos actions?

— J'y suis bien obligée! Et puis qu'il ne veuille pas nous laisser seuls nous devons nous dire que nous avons à nous dire devant lui, que cela lui plaise ou non; la vérité est qu'il ne veut pas se soumettre aux termes du contrat, je dis contrat, j'aurais pu dire marché, mais quand j'ai employé ce mot, il m'a dit nettement qu'il n'y a plus de marché. D'après lui, je l'ai en quelque sorte annulé.

Severance la regarda, ne comprenant pas.

— Que veut-il dire par là?

— Je ne sais pas du tout. Demandez-le lui. Nous n'avons que cinq minutes avant que je sois appelée pour le lever du rideau. Il faut vous expliquer.

— C'est mon plus grand désir, dit Garth posément. Mais ne vous inquiétez pas, ma chère femme, il n'y aura pas de violence, du moins par ma faute; s'il y en a,